

Ontario.—Chaque ministère provincial a ses projets d'après-guerre. Nombre de ces projets comportent d'importants travaux de construction. Les ministères des Travaux publics et de la Voirie ont dressés des programmes de longue haleine dont l'organisation est avancée. La construction d'hôpitaux, de maisons de correction et autres institutions publiques fait partie du programme de travaux publics. Le ministère des Terres et Forêts a conçu un vaste projet de protection et d'exploitation forestières et de prévention des feux de forêt. Les pépinières de ce ministère prennent actuellement une grande expansion, afin de répondre aux grands besoins de reboisement. Le ministère du Tourisme et de la Publicité a été créé en avril 1946 en vue de développer l'industrie du tourisme.

Le ministère de l'Organisation et de l'Expansion, établi en mars 1944, est un organisme important de reconstruction d'après-guerre. Le travail de ce ministère se partage en trois branches:—

(1) *Conservation.*—Un relevé a été fait de plusieurs bassins hydrographiques de l'Ontario méridional. Le travail est terminé dans les vallées de l'Upper Thames, de l'Etobicoke, de la Humber et de la Ganaraska, et il est fort avancé dans la vallée de la Nation du sud. En vertu de la loi des services de conservation de 1946, les municipalités d'une région peuvent établir un service chargé d'acquérir des terrains et de mettre à exécution des projets de conservation. Plusieurs de ces services ont déjà été organisés.

(2) *Aménagement des villes et des collectivités.*—La loi de l'aménagement de 1946 confère au ministère certains pouvoirs en matière de direction et d'encouragement de l'aménagement des collectivités et d'approbation finale de projets, y compris les projets de subdivision. Le ministère intervient dans ce domaine par ses conseils d'ordre général aux municipalités à l'égard des problèmes que posent leur croissance et leur développement.

(3) *Commerce et industrie.*—Au début, cette branche n'était que le complément des activités relatives au commerce et à l'industrie de l'Ontario House, à Londres. Ses fonctions ont pris de l'ampleur par suite de ses rapports de plus en plus étendus dans la province, aux Etats-Unis et en d'autres pays. La branche aide au développement et à l'établissement de nouvelles industries et assure un service constant de renseignements à jour et utiles pour les maisons industrielles et commerciales.

Manitoba.—Les organismes suivants collaborent à la formulation de projets d'après-guerre pour la province:—

Sous-comité du Cabinet.—Présidé par le premier ministre, le sous-comité reçoit et étudie des rapports sur les divers aspects de la reconstruction, de la réadaptation et du développement industriel.

Comité de la reconstruction d'après-guerre.—L'œuvre de reconstruction d'après-guerre de ce comité s'est terminée en octobre 1946. Cependant, un comité permanent de sous-ministres a été établi, comprenant le même nombre de membres, en vue d'avoir un organisme pour examiner et étudier les questions d'un caractère interministériel.

Comité consultatif de coordination et d'organisation d'après-guerre.—Formé de représentants de divers groupes économiques urbains et ruraux du Manitoba, le Comité a été établi en vertu d'un arrêté en conseil, le 18 avril 1944, pour étudier